



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-trois**

Le **Vingt Mars à 20 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.  
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de  
CHABANNES. Mme PÉRICHON. M. HUSSON. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- **M. BOUTONNAT, pouvoir à Mme CHERVIN,**
- **Mme VAZ.**

### Absent :

- **M. MARTIN.**

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**OBJET :  
MOTION CONTRE  
LES FERMETURES  
DE CLASSES DANS  
L'ALLIER.**

**Monsieur le Maire,**

**EXPOSE** que le premier projet de carte scolaire pour la rentrée de 2023, présenté par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (D.S.D.E.N.) de l'Allier, prévoit la suppression de 58 postes dans le premier degré dans l'académie Auvergne, dont la moitié, 29, dans l'Allier. Pour notre département, c'est du jamais vu!

L'académie justifie cette décision par une baisse annoncée de 562 élèves en primaire à la rentrée prochaine.

Même si la démographie française conduit à la baisse des effectifs de manière généralisée sur la France, nos écoles de village et campagne doivent être préservées.

Contrairement aux écoles de ville, les petites écoles de village sont le poumon de notre ruralité.

- Une école c'est la vie,
- Une école c'est l'égalité des chances dans tous les territoires,
- Une école c'est une chance de voir s'installer des familles.
- Fermer une classe rurale conduit très et trop souvent à avoir recours à la classe unique, mélangeant les niveaux, réduisant les chances de nos enfants.
- Fermer une classe d'une école rurale, c'est à terme fermer son école.
- A terme, fermer une école, c'est tuer notre ruralité.

En aucun cas l'éducation est une variable d'ajustement budgétaire. En ce sens, le sacrifice de l'éducation et de la vie de nos villages sous couvert de la bonne marche des finances publiques n'est pas tolérable.

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir les communes concernées, nous souhaitons ainsi défendre les services publics de proximité pour nos populations rurales.

L'Etat se désengage toujours plus du monde rural alors que la pandémie COVID a démontré la volonté des populations urbaines de s'installer dans nos campagnes. Mais faute d'école où étudier, que feront les familles désireuses de s'installer en campagne ?

À l'heure où l'Etat condamne déjà nos communes rurales à la récession et à leur mort prochaine par la loi zéro artificialisation des sols, loi qui nous interdira peu à peu de construire de nouvelles habitations dans nos campagnes et qui annonce la mort prochaine de nos bourgs... où est la logique ?

Un Etat qui construit son budget en se servant des communes tel un curseur d'équilibre. On nous impose toujours plus d'économie, toujours moins de service, devons-nous abandonner dans ce cas tout projet pour nos territoires et nos zones rurales? Où est la logique?

On demande de faire toujours plus... avec moins où est la logique?

Nos écoles et nos classes méritent largement notre soutien, elles sont un maillon essentiel de nos communes rurales, elles sont un maillon essentiel du maintien d'une ruralité vivante, d'une ruralité de service.

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ :**

- **S'OPPOSE** fermement à la décision de l'inspection d'académie de fermer 29 classes dans l'Allier et s'associe au mouvement des parents d'élèves.
- **RAPPELLE :**
  - Que la potentielle fermeture d'une classe est de nature à surcharger les classes restantes ou à transformer la classe restante en classe unique et par conséquent, compromettre l'accueil des enfants qui dans cette tranche d'âge découvrent un nouvel établissement, de nouveaux rythmes et nécessite pour une bonne intégration, beaucoup d'écoute et un accompagnement de qualité
  - Que nos écoles sont essentielles **au** territoire et à l'attractivité des zones rurales
- **ESTIME** qu'à l'heure où l'Etat nous demandait, il y a encore 1 an, de nous réunir en nombre limité, où les mesures sanitaires dans les établissements scolaires étaient de plus en plus contraignantes, il est incompréhensible de vouloir augmenter la promiscuité dans les classes restantes.
- **REFUSE** la prise en compte de la seule logique comptable des effectifs pour justifier la fermeture des classes alors que le chiffre exact des effectifs de la rentrée prochaine n'est pas encore **connu**
- **APPORTE** tout son appui aux communes de l'Allier et aux parents d'élèves concernées par les fermetures de classes pour la rentrée 2023-2024

- **DEMANDE** à L'Inspection Académique de revoir sa décision
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la transmission de ce soutien :
  - aux communes des classes menacées de la Montagne Bourbonnaise, du canton et du territoire du PAYS DE LAPALISSE et de Vichy Communauté,
    - ISSERPENT/SAINT-CHRISTOPHE/SAINT-ETIENNE DE VICQ
    - LE BREUIL
    - ARFEUILLES
    - ARRONNES/LA CHAPELLE
    - SAINT-CLEMENT/LA CHABANNE
    - CUSSET
    - VICHY
    - CHARMEIL
    - ABREST
    - SAINT YORRE
    - MARIOL
    - BILLY
    - SAINT-GERMAIN DES FOSSES
  - à la directrice académique des services de l'Education nationale, Madame Suzel PRESTAUX, Château de Bellevue, Rue Aristide-Briand, CS 80097, 03403 Yzeure Cedex
  - à Madame le Sous-Préfet de Vichy, 17 Rue Alquie, 03200 Vichy
  - et à Madame le Préfet de l'Allier, 2 Rue Michel de l'Hospital, 03000 Moulins
  - à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, Hôtel de Rochechouart, 110 rue de Grenelle, 75007 Paris

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le **3 AVR. 2023**

Le Maire,

Publié ou Notifié  
le : **22 MARS 2023**  
Accusé de réception de la télétransmission  
le :

